

SARL 4G

AERO GUEPES

Insecticide choc débit puissant



DESCRIPTION :

Substances actives notifiées dans le cadre de la directive 98/8/CE concernant les produits biocides.

- D-tétraméthrine (cas n°1166-46-7) : 0.22% m/m (effet de choc (KD)) - Cette molécule confère au produit un pouvoir d'abattement extrêmement rapide sur tous les insectes. Elle possède une faible toxicité.
- Perméthrine 25/75 (cas n° 52645-53-1) : 0.11% m/m (effet létal (Kill))
- La Perméthrine est la substance active la plus efficace combinant les propriétés d'agent létal et de stabilité à la lumière.
- Piperonyl Butoxyde (cas n° 51-03-6) : 0.66% m/m (synergiste) - Il permet d'accroître les performances d'une formulation en réduisant les quantités de substances actives nécessaires

FONCTIONS :

DESTRUCTION des nids de guêpes et de frelons européens et asiatiques...
EFFET CHOC et rémanent. en toute sécurité

CARACTERISTIQUES :

Gaz propulseur ininflammable : CO2 + 134 A
Volume net : 750 ml

MODE D'EMPLOI :

- Porter un équipement de protection individuel (masque, gants, etc.)
- Agiter vigoureusement l'aérosol.
- Se placer à distance de l'objectif à atteindre (4 à 6 mètres).
- Asperger directement sur le nid de guêpes ou de frelons en enrobant toute la surface du nid.
- Bien aérer après usage
- Eviter de pulvériser à proximité d'organisme vivants à sang froid (poissons, reptiles, etc.)
- Doit être utilisé essentiellement en extérieur ou sous les toits, charpentes, dans les remises, abris de jardins, caves etc.
- Eviter de pulvériser dans les pièces de séjour, chambres, bureaux etc.

AVANTAGES :

Muni de valve et de diffuseur spéciaux de type extincteur, cet aérosol projette à plus de 4 mètres le produit actif. Il évite ainsi de s'approcher de la zone dangereuse

PRECAUTIONS D'EMPLOI :

- Récipient sous pression.
- A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ne pas fumer. **Conserver hors de portée des enfants.** En cas d'ingestion, ne pas faire vomir, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Contacter le centre anti-poison le plus proche. - Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné. - Générateur d'aérosol prêt à l'emploi. TP18. Préparation biocide. Date d'expiration : 2 ans.



Edition de JUIN 2014 – annule et remplace les précédentes.

La présente notice a pour but d'informer notre clientèle sur les propriétés de notre produit et les renseignements qui y figurent sont donnés à titre indicatif. L'évolution de la technique étant permanente et chaque application pouvant présenter des particularités, il appartient à l'utilisateur de vérifier que les produits et les conditions d'application sont compatibles avec l'usage envisagé et que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente

ROUTE DE BRAY – BP 47 – 77872 MONTEREAU CEDEX – Z.I – Tél : 01.64.32.21.53 - Fax : 01.64.32.50.06 –
contact@sarl4g.fr

SARL au capital de 10.000 euros – R.C.S. MONTEREAU B 405 368 945 00037 – A.P.E. 4669B